

PARLEMENT EUROPÉEN  
AGORA CITOYENNE

*sur les changements climatiques*

12 et 13 juin 2008

<http://www.europarl.europa.eu>

Cliquer AGORA  
(à droite de la page)

Faire face aux bouleversements du climat est **un des plus grands défis** que nos sociétés vont devoir relever. En effet, à la lumière de nombreuses études internationales (rapport Stern, rapports de l'UNFCCC, rapports du GIEC...) les institutions européennes, comme l'ensemble des acteurs mondiaux, conviennent désormais que les conséquences environnementales, sociales, économiques et culturelles annoncées pourraient être colossales.

Après les résultats de la récente conférence mondiale sur le climat (Bali 2007), et dans l'attente des prochains sommets mondiaux sur le sujet (Poznan fin 2008 et Copenhague fin 2009) l'Union européenne va mettre à profit toute l'année en cours pour interroger l'ensemble de ses politiques en la matière : énergie, transport, agriculture, commerce, environnement, développement, social, recherche, éducation, industrie...

La Société civile européenne est invitée par le Parlement européen à s'exprimer librement et fortement sur **cette thématique cruciale** en faisant part de ses analyses et de ses propositions, mais aussi en définissant son rôle dans les actions qui devront être menées.

## CLIMAT

### ANALYSES, SOLUTIONS, MOBILISATIONS

#### THÈMES D'ATELIERS

Suite au succès du fonctionnement de l'Agora précédente, les travaux s'organiseront autour de groupes de travail sur des thèmes transversaux pour inviter à la mixité sociale et culturelle des intervenants, en provoquant un dialogue par-delà les thématiques sectorielles traditionnelles de la société civile structurée. En dépassant ce clivage habituel, ces groupes de travail doivent inciter à une confrontation directe des points de vue afin de faire émerger soit un consensus, soit les vraies options du débat. Les différents éléments de ce grand débat européen et mondial seront donc évoqués en parallèle et sous divers angles dans cinq ateliers. Au-delà de l'indispensable exposition de grands concepts, les propositions concrètes seront les bienvenues. Les participants à l'Agora devront également avoir le souci constant de synthétiser leurs analyses, de hiérarchiser leurs priorités, et surtout d'inscrire toutes les politiques dans la durabilité.

#### Atelier A – RESSOURCES

*L'Union européenne a vocation à protéger le vivant et à garantir pacifiquement à tous l'accès aux ressources essentielles. Mais quelles politiques mettre en oeuvre pour évaluer l'impact des changements climatiques sur la biodiversité, définir des priorités de protection ou répartir ces ressources de façon soutenable ?*

*Questions à évoquer (liste indicative) et à hiérarchiser en indiquant clairement les actions prioritaires :*

- **Énergies fossiles** : quelles pollutions acceptables ? Quels scénarios de raréfaction ?
- **Biodiversité** : quels indicateurs ? Quels périmètres de protection ?
- **Eaux** : quelle évaluation et quelle gestion de la ressource, pour l'eau douce comme pour les océans
- **Agro-carburants** : quel développement ? Quel impact sur la biodiversité et la filière alimentaire ?
- **Territoires** : quel rôle pour les zones sensibles (forêts, montagnes...) entre sanctuaire et activité humaine ?

## **Atelier B – TECHNIQUES**

*L'Union européenne se veut moteur de la production, depuis la recherche fondamentale jusqu'à la distribution.*

*Mais quelles politiques mettre en oeuvre pour définir les vrais besoins, mieux orienter les choix techniques ou arbitrer entre les alternatives ?*

*Questions à évoquer (liste indicative) et à hiérarchiser en indiquant clairement les actions prioritaires :*

- **Production** : quels besoins sociétaux réels ?  
Quelles contraintes économiques et environnementales ?
- **Transports** : quelles évolutions ? Quelles transitions ? quelles limitations ?
- **Énergies** : quelles alternatives au carbone et autres polluants ? A quel prix ? A quels risques ?
- **Recherche** : quel cadre ? Quels réseaux ? Quels moyens ? Quels transferts de technologies ?
- **Dépollution** : quelles opportunités économiques ? Quelles techniques de "décarbonisation" ?
- **Efficacité énergétique** : quel déploiement pour de nouvelles filières à faible impact environnemental ?
- **Aménagement** : quelle structuration des territoires ? Quelles politiques régionales ?
- **Organisation** : quels gisements d'économies et de développement par les innovations organisationnelles ?

## **Atelier C – SOLIDARITÉS**

*L'Union européenne se veut garante de l'équité et des solidarités. Mais quelles politiques mettre en oeuvre pour accompagner socialement les mutations nécessaires, protéger les plus vulnérables et prévenir les conflits entre catégories de populations ou entre territoires ?*

*Questions à évoquer (liste indicative) et à hiérarchiser en indiquant clairement les actions prioritaires :*

- **Social** : quels processus d'accompagnement des plus fragiles ? Quels moyens ? Quel calendrier ?
- **Transition** : Comment mutualiser les risques, les charges, les opportunités ?
- **Justice** : quelles entraves aux libertés d'action ? Quelle équité dans l'accès aux ressources ?
- **Santé** : quels impacts ? Quelle prévention ?
- **Développement** : un droit, mais quels modèles tolérables ? Quelles aides ? Quels transferts de savoir ?
- **Tensions** : quels modes de prévention des conflits ?  
Quels mécanismes de régulation internationale ?
- **Populations vulnérables** : quel accueil et soutien pour les communautés déplacées ou en danger ?
- **Responsabilités** : quelles solidarités inter géographiques et inter générationnelles ?

## Atelier D – ÉCONOMIES

*L'Union européenne est une des principales puissances économiques de la planète. Mais quelles politiques mettre en oeuvre pour réguler les échanges de façon responsable, définir des indicateurs de développement inédits ainsi que de nouveaux outils financiers et fiscaux, ou contenir les risques ?*

*Questions à évoquer (liste indicative) et à hiérarchiser en indiquant clairement les actions prioritaires :*

- **Échanges** : quels processus de régulation mondiaux responsables sur le plan social et environnemental ?
- **Compétitivité** : quels risques de découplage pour l'économie européenne ?
- **Comptabilité** : quels nouveaux indicateurs de croissance, de richesse, de bien-être ?
- **Fiscalité** : quels mécanismes incitatifs, répulsifs, redistributeurs ? Quels taux ? Quelle assiette ?
- **Prix** : quel marché pour le carbone ? Quels coûts pour produire et vendre "propre" ?
- **Concurrence** : quels outils anti-dumping ? Quelle responsabilité sociale ? Quelle transparence ?
- **Assurances** : quelle évaluation des risques ? A quel prix ?

## Atelier E – EDUCATION

*L'Union européenne ne peut agir sans s'appuyer sur une large participation citoyenne, libre, consciente et informée. Mais quelles politiques mettre en oeuvre pour former les acteurs sans "formater" les individus, éclairer les débats, ou impliquer le plus grand nombre.*

*Questions à évoquer (liste indicative) et à hiérarchiser en indiquant clairement les actions prioritaires :*

- **Éducation** : quels programmes ? Quels vecteurs ? Quelle formation pour les décideurs ?
- **Information** : quelles attentes ? Quels supports de communication ? Quelle vérification de l'information ?
- **Culture** : quels nouveaux schémas culturels ? Quelles garanties pour le pluralisme de pensée ?
- **Consommation** : quels modes consuméristes encourager ou décourager ? Comment ?
- **Participation** : quelle implication citoyenne ? Quel rôle pour la société civile ?
- **Démographie** : quels équilibres ? Quelle régulation ?
- **Démocratisation** : quelles évolutions institutionnelles locales, européennes, mondiales ?

# CONTRIBUTION DE VIVANT-EUROPE

AGORA DU PARLEMENT EUROPEEN  
(12 et 13 juin 2008)

## Atelier D - ECONOMIES

*L'Europe est la première puissance économique de la planète. Mais quelles politiques mettre en œuvre pour réguler les échanges de façon responsable, définir de nouveaux outils financiers et fiscaux ou contenir les risques?*

*Aussi, quels mécanismes redistributeurs faut-il mettre en place et à quels taux?  
Comment éviter la concurrence entre les pays au point d'en enrichir l'un et appauvrir l'autre ?  
Quels outils anti dumping faut-il mettre en place ?*

### **VIVANTEUROPE répond à cela en proposant deux paradigmes\* pour une Europe sociale et fiscale**

VIVANT-EUROPE préconise une Europe fiscale et sociale.

Certains répondent à cette proposition que cela ne sera jamais possible car les systèmes sociaux et fiscaux sont très différents d'un Etat à l'autre.

Or le modèle de VIVANT ne vise pas à introduire certaines réformes linéaires mais bien deux PARADIGMES (1) qui ont le talent d'être conjugués dans leurs applications **en tenant compte de la spécificité de chaque Etat.**

*\*Dans l'atelier MISSIONS de l'Agora du mois de novembre 2007, « une proposition a consisté à proposer la détaxation du travail et l'introduction d'un revenu de base sans condition. »*

**Premier paradigme : La détaxation totale du travail et l'introduction d'une taxe sur la consommation.**

Il est clair que la hauteur de cette taxe dépend de la situation socio-économique de chaque pays et ce, en vue de permettre à chaque Etat de se financer, tout en respectant le pouvoir d'achat des citoyens de cet Etat.

Exemple : ce qui est de consommation courante dans un Etat reste un produit de luxe dans un autre...

Par ce paradigme,

**Ce qui est harmonisé**, c'est la détaxation du travail qui donne à chaque citoyen la liberté (légale) d'entreprendre sans plus de tracasseries administratives, le travail au noir étant supprimé.

Cette mesure donne une sécurité d'initiative.

**Ce qui est conjugué**, ce sont les mesures fiscales spécifiques à chaque Etat

**Deuxième paradigme : Le revenu de base inconditionnel (2)**

Les conséquences positives de ce paradigme sont les suivantes

**1. La rationalisation et une simplification de la sécurité sociale** actuelle avec, pour corollaire, une diminution des frais administratifs.

**2. La subsistance garantie** pour tous, donc également pour les exclus d'aujourd'hui, les mères ou les pères au foyer, les artistes, les indépendants, etc... Le revenu de base est un moyen plus efficace de lutte contre la précarité car il la prévient. En outre, il peut être cumulé avec des revenus du travail.

**3. L'individualisation de la Sécurité sociale** : le revenu de base est donné à l'individu sans tenir compte du contexte familial ou personnel, du genre de cohabitation, charges diverses, etc...

Autant jadis, on se trouvait dans une société où l'emploi était stable et attribué principalement au père de famille, autant aujourd'hui, nous vivons dans une instabilité de l'emploi avec une augmentation de la main-d'œuvre féminine et une prise d'indépendance financière et psychologique des membres de la famille. Aussi, l'introduction d'un revenu de base constitue une politique mieux adaptée et reconnaît d'une manière incontournable la dignité de chaque individu.

**4. L'incitation à l'embauche** : quand on autorise le cumul d'un revenu de base avec un salaire, cela devient une incitation au développement d'emplois de faible valeur financière mais de grande productivité sociale : les soins à domicile, l'assistance sociale, l'aide aux personnes dépendantes, etc...

**5. La suppression du piège à l'emploi** : Dans un système d'allocations soumises à des conditions, les chômeurs doivent trouver un emploi financièrement attractif avant d'accepter de lâcher leurs allocations de chômage et de se remettre au travail.

Dans un système d'allocations inconditionnelles, même des faibles salaires, ajoutés au revenu de base, peuvent donner des revenus nets acceptables. Le fait de trouver et d'accepter un travail n'est plus pénalisé.

**6. La diminution du coût du travail**, avec pour conséquences que :

- les employeurs peuvent augmenter plus facilement les salaires,
- l'exercice d'une activité accessoire est facilité,
- les entreprises regagneront leur compétitivité, surtout internationale, sans devoir délocaliser,
- les extensions des activités, nécessitant de l'embauche supplémentaire, ne sont plus freinées,
- les exportations se feront dans de meilleures conditions entraînant une amélioration de la balance commerciale,
- les opportunités d'emplois seront multipliées sans que l'Etat ne doive intervenir.

Par ce paradigme,

**Ce qui conjugué** : le taux du revenu de base est calculé pour chaque pays en fonction du PIB et de la hauteur du salaire minimum net, le revenu de base s'élevant à 50 % de ce dernier.

## Adaptations réglementaires européennes :

Face à ces variables, certains européens auront tendance à s'installer là où le revenu de base est le plus élevé.

Pour réguler cela, une réglementation simple et efficace s'avère nécessaire.

Nous proposons ce qui suit conscient que cela doit être encore affiné sans tomber dans les complications inutiles

1. Le citoyen européen touche le revenu de base du pays où il est domicilié.
2. S'il réside dans un autre pays, il n'a pas le droit au revenu de base de ce pays sauf s'il y exerce un travail salarié.
3. Si le citoyen européen acquiert la nationalité d'un pays, il aura droit au revenu de base de ce pays.

### Remarque :

Le droit au revenu de base ne s'applique pas aux émigrés sans travail et sans papiers. Dans ce cas d'espèce doivent s'appliquer d'autres mesures spécifiques et non inconditionnelles. Dans ce contexte, un émigré **a avantage à se faire connaître** dans le cadre d'un travail officiel car à ce moment, il reçoit comme complément le revenu de base lié à ce travail.

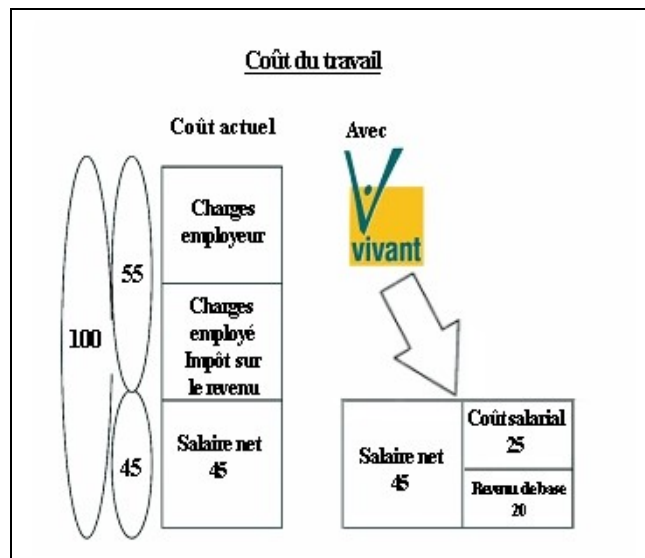
### En pratique :

Un patron peut très bien engager des personnes en évitant de les déclarer pour éviter l'impôt sur ses revenus.

Pourchasser ce genre de pratique est moins coûteux administrativement que de poursuivre, comme aujourd'hui, **et les employeurs et les personnes travaillant au noir.**

**Ce qui est harmonisé**, c'est un revenu de base pour chacun qui est inconditionnel et qui suppose la suppression de toute l'administration devant distribuer le chômage et surveiller les chômeurs qui travaillent au noir

(1)



(2)

**Taux du revenu de base en Belgique**

De 0 à 17 ans : 150 € ;

De 18 à 24 ans : 444 € ;

De 25 à 64 ans : **600 €** ;

A partir de 65 ans : 888 €

## ANNEXE

### CONTRIBUTION DE VIVANT-EUROPE

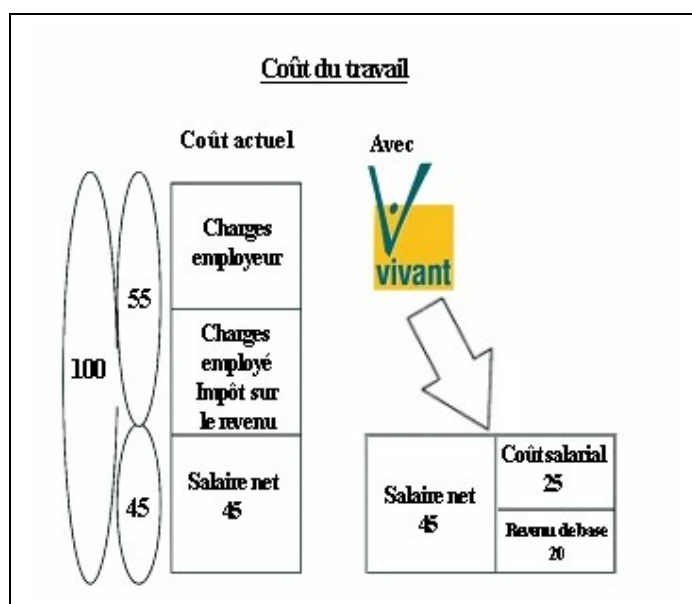
AGORA DU PARLEMENT EUROPEEN  
(12 et 13 juin 2008)

#### Atelier D - ECONOMIES

### DEUX PARADIGMES POUR UNE EUROPE SOCIALE ET FISCALE

#### VOYONS SUR LE TERRAIN

A. La détaxation du travail et le revenu de base schématiquement présentés dans leur fonctionnement



B. L'impact du revenu de base inconditionnel dans la vie quotidienne

Taux du revenu de base : De 0 à 17 ans : 150 € / De 18 à 24 ans : 444 €

De 25 à 64 ans : 600 € / A partir de 65 ans : 888 €

#### Divers cas de figure

##### 1. Un ménage sans enfant

Revenu de base :  $600 + 600 = 1200$  €

A cette somme peut s'ajouter le revenu de chacun des deux époux provenant d'un travail plus facile à trouver puisqu'il est détaxé et coûte 3 à 4 fois moins cher à l'employeur. (voir schéma ci-dessous)

Chaque membre de ce ménage sera non-imposable jusqu'à concurrence de 1500 € (revenu de base compris).

Cela signifie que jusqu'à hauteur de 3000 €, ce couple ne sera pas taxé sur ses revenus \*

*\* La tranche individuelle qui dépasse 1500 € sera taxée à 50 %*

Remarque :

On peut constater dans ce cas de figure (un couple) que le modèle de VIVANT **soutient le pouvoir d'achat** par le revenu de base et par la non-imposition individuelle allant jusqu'à 1500 €..

## **2. un couple avec deux enfants : (12 et 16 ans)**

$600 + 600 + 150 + 150 = 1500$  € de revenu de base pour la famille

*Les revenus des enfants ne sont jamais imposés sauf s'il sont complétés par un travail d'étudiant, dépassant 1500 € par mois, soit : 18.000 € par an*

## **3. Un couple avec 2 enfants : (14 et 18 ans)**

$600 + 600 + 150 + 444 = 1794$  € de revenu de base pour la famille

## **4. Un couple avec 4 enfants (8,12, 19 et 22 ans)**

$600 + 600 + 150 + 150 + 444 + 444 = 2388$  € de revenu de base pour la famille

## **5. Le cas d'une personne seule**

A première vue, ce cas d'espèce semble constituer **une faille** dans le modèle de VIVANT car comment vivre avec 600 € !

D'une manière générale, le modèle de VIVANT **favorisera la vie en commun** de beaucoup de citoyens qui aujourd'hui habitent en des lieux différents (fictifs ?) pour échapper au cumul des revenus.

### **Par ailleurs, deux situations sont à envisager**

a. La personne seule pourra faire appel au CPAS qui, selon le programme de VIVANT se chargera d'aider cette personne (en argent ou en nature) à vivre **au-dessus** du seuil de pauvreté.

***Extrait du programme de VIVANT :** « Réorientation de la mission du CPAS :*

*Pour les cas de personnes qui ne sont pas dans la possibilité d'assurer leur quotidien nous prévoyons la possibilité d'une aide sociale appropriée. »*

*Le programme de VIVANT prévoit 2,4 millions d'Euros pour subsidier le CPAS ainsi que d'autres aides ponctuelles. (~ indice 2007)*

*Aujourd'hui, ces aides coûtent environ 13,104 millions d'Euros (~ indice 2007)*

**(Voir le budget de l'Etat belge ci-dessous)**

b. La personne seule et handicapée

Elle sera aidée financièrement par un revenu supplémentaire versé par l'Etat

***Extrait du programme :** Avec Vivant, les personnes handicapées auront leur revenu de base et bénéficieront d'une aide financière supplémentaire.*

*La somme du revenu de base et de cette aide sera **comparable** à ce qu'elles touchent aujourd'hui.*

*De plus, elles pourront se faire des revenus supplémentaires grâce à une activité lucrative sans perdre pour autant leur revenu de base et l'aide adaptée à leur handicap.*

*Sur le plan social et sur le plan de la santé publique, de nouvelles initiatives seront prises pour répondre à leurs besoins spécifiques.*

**Quant au pensionné** dans le modèle de VIVANT, il reçoit un revenu de base de 888 EUROS à partir de 65 ans et aura derrière lui (en principe) une vie où son pouvoir d'achat aura été plus régulier, ce qui lui permettra de souscrire une assurance complémentaire.

De plus la personne pensionnée garde toute sa liberté pour exercer un travail rémunéré. **(1)**

*Extrait du programme : Dans le modèle socio-économique de Vivant, les seniors toucheront un revenu de base de 888 € par mois... Les personnes qui perçoivent actuellement une pension plus élevée la conserveront. (2) Celles qui sont au travail depuis quelques années et ont donc déjà cotisé pour leur pension, toucheront une pension calculée en fonction de ces cotisations. En ce qui concerne les pensions, le système Vivant ne sera donc pas d'application immédiatement, mais passera par une longue phase de transition.*

*Chacun reste libre de participer à des programmes privés de pensions.*

**(1)** Si une personne âgée travaille six heures semaine (~ 27 heures sur le mois), elle en tirera de cette activité les avantages suivants :

- a. Un revenu supplémentaire
- b. Une meilleure santé probablement car elle sortira de chez elle, prendra des responsabilités à sa mesure et entretiendra le fonctionnement de son cerveau
- c. Le maintien d'une vie sociale

**(b+c = économies pour la sécurité sociale)**

**(2) Dans une période de transition, les personnes qui ont cotisé toucheront leur pension tout à fait normalement**

## Conclusion

Nous avons montré que le programme de VIVANT par son revenu de base, **soutient** les revenus et **limite** l'érosion du pouvoir d'achat.

En effet, au niveau macro économique, le financement de ce dernier pour la seule Belgique s'élèverait à 65 millions par an d'EUROS (~ indice 2007)

Ces millions seront injectés dans la consommation et donc dans l'économie réelle au lieu de partir dans la spéculation **qui est source d'inflation** et donc de baisse du pouvoir d'achat.

**Légaliser le pouvoir d'achat** minimum est une manière de subsidier autrement l'emploi et le marché car elle est un rempart contre toute cannibalisation des plus démunis par les riches. **Subsidier l'individu** ne fait que répondre aux souhaits de l'Article 25 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme :

*“ Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté ”.*

**Subsidier l'individu** dans le cadre d'une efficacité économique, c'est en réalité renforcer la liberté, l'égalité et la solidarité fraternelle.

**Subsidier et aider l'individu** d'une manière inconditionnelle devrait être la ligne de force d'une action socio-économique dans le cadre d'une mondialisation plus humaine.

Ainsi, le pouvoir d'achat sera

- a. **Maintenu** dans le cadre d'une taxe modulée sur la consommation sans augmentation du coût de la vie
- b. **Soutenu** par le filet de sécurité que constitue le revenu de base inconditionnel

Pascal ROUSSEL.  
Jean-Paul BRASSEUR

**BUDGET DE L'ETAT BELGE (~ 2007)**  
**Montants en Milliards d'EUROS**

BUDGET DES INSTANCES PUBLIQUES						
	DEPENSES (GEUR)				RECETTES (GEUR)	
	ACTUEL		VIVANT		ACTUEL	VIVANT
<b>BUDGET TOTAL :</b>	<b>127,332</b>		<b>108,574</b>		<b>122,46</b>	<b>109,86</b>
<u>Affaires Economiques:</u>	6,156		1,75	<u>IMPÔTS :</u>		
Emploi	3,72		0,25		<u>84,93</u>	
Classe Moyenne et Agro.	1,50		0,30	<u>Revenus</u>	<u>6</u>	<u>25.128</u>
Commerce et Industrie	0,936		1,2	Salar., Indép. et		
<u>Affaires Etrangères:</u>	2,532		2,52	Pr. Lib.	31,62	16,128
Affaires	0,456		0,42	Sociétés	10,776	9,00
Union Européenne	1,32		1,32	Cotisations		0,00
Aide au Développement	0,756		0,78	sociales	42,54	
<u>Affaires Sociales:</u>	63,792		76,488	<u>Consommation</u>	<u>32,00</u>	<u>66.372</u>
Pensions	22,08		0,00	TVA / TSC	19,668	55,572
Soins de Santé	<u>15,60</u>		<u>8,10</u>	Enregistrement	2,436	0,00
Invalidité	0,396		0,396	Accises	6,66	9,00
Chômage	5,556		0,00	Douane	1,368	1,80
Interruption de Carrière	1,956		0,00	Divers	1,872	0,00
Allocations Familiales	5,10		0,00	<u>PRECOMPTE :</u>	<u>5,52</u>	<u>18,36</u>
Autres (CPAS, etc,,)	<u>13,104</u>		<u>2,40</u>	Patrimoine	5,52	6,00
Revenu de Base	0,00		65,592	Revenu de base /		9,36
<u>Affaires Culturelles:</u>	13,956		6,00	Soc.	-	3,00
Enseignement/Cult./Sports	13,956		6,00	Transactions	-	
<u>Sécurité :</u>	4,236		1,356			
Défense Nationale	3,30		0,00			
Police & gendarmerie	0,936		0,00			
<u>Justice</u>	1,32	1,32	0,90			
<u>Environnement</u>	7,50		2,10			
Espaces et Trafic	7,50		2,10			
<u>Direction Générale</u>	6,84	6,84	2,40			
<u>Charges d'Intérêts</u>	21,00	<u>21,00</u>	15,00			

**Remarque**

**Les dépenses de l'ETAT** ne peuvent être comparées avec celles de VIVANT qu'avec beaucoup de prudence. Les différences sont en effet d'une telle ampleur parce que le coût actuel d'un fonctionnaire est de 60 à 80 % plus élevé (le revenu de base que l'ETAT paie pour le fonctionnaire est déjà calculé dans le poste 'revenu de base').

La plupart des secteurs publics sont des secteurs de services, ce qui porte la part des charges salariales sur le coût total à plus de 50 %.

Pour l'ensemble des secteurs publics, le coût du personnel se monte à quelques 24 milliards € ;

VIVANT le ramènerait à environ 9 milliards €

. Les subventions aux entreprises seraient supprimées. La plupart des débours pour les particuliers (bourses d'études et similaires) seront remplacées par le revenu de base.

Rappelons que les dépenses selon Vivant ne peuvent être comparées à la situation actuelle :

- parce que, dans le budget de l'Etat de Vivant (donc aussi dans les dépenses), les impôts et les charges que l'Etat se paie à lui-même (sur les salaires de fonctionnaires) n'apparaît plus ;
- parce que la dépense « Revenu de Base » couvre une grosse partie des dépenses du budget actuel, par exemple le revenu de base payé aux fonctionnaires